

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-112

Séance du 04 décembre 2025  
Convoqué le 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Résultat du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes BOU Suzanne, ROUX Chantal, MM. BONNAFFOUX Sébastien, CEAS

Benoît, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, MEYSSIREL Cédric, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : M. LAURENS Ludovic

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal, M. AUBERT Sébastien à M. BONNAFFOUX Sébastien

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE PARKINGS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le budget primitif M4 du Budget annexe Parkings des Orres pour l'exercice 2025, et ses décisions modificatives n°1 et n°2,

**Considérant** le besoin d'effectuer les réajustements budgétaires suivants :

**En dépenses d'investissement :**

-Au 2313 – Constructions :	+ 131 000 €
-Au 2181 – Installations Générales, agencement :	- 44 020 €
-Au 2158 – Installations outillages techniques :	- 22 000 €
-Au 1641 – Emprunts en euros :	+ 1 020 €

**Soit + 66 000 €**

**En recettes d'investissement :**

-Au 021 – Virement de la section de fonctionnement :	- 30 999,70 €
-Au 1314 – Subvention équipement commune :	+ 96 999,70 €

**Soit + 66 000 €**

**Soit un réajustement budgétaire total de + 66 000 € équilibré en dépenses et en recettes d'investissement.**

**En dépenses de fonctionnement**

-Au 023 – Virement à la section d'investissement :	- 30 999,70 €
-Au 66111 – Intérêts réglés à l'échéance :	- 12 000 €
-Au 611 – Sous-traitance générale :	- 5 500,30 €
-Au 6061 – Fournitures non stockables eau, électricité :	- 15 000 €
-Au 6063 – Fournitures de petits équipements :	- 9 500 €

**Soit – 73 000 €**

**En recettes de fonctionnement :**

- Au 74 – Subvention d'exploitation :  
**Soit – 73 000 €**

- 73 000 €

**Soit un réajustement budgétaire total de – 73 000 € équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement.**

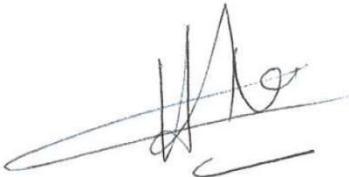
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

➤ **APPROUVE** la décision modificative n°3 du Budget Annexe Parkings 2025 présentée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance  
Chantal ROUX



Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*